



INDUFARM

Ensemble pour une *meilleure* agriculture

FICHE D'INFORMATIONS DE SÉCURITÉ de :

Mousse caustique

Date de révision : mercredi 27/03/2024

1 SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identification du produit :

IF CAUSTIC FOAM - A01495 - A01496 - A01497

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

/

Concentrations d'utilisation : /

1.3 Précisions concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Indufarm SA

Leon Bekaertstraat 5

8770 Ingelmunster (Belgique)

Tél : +32-51-624245

Email : contact@indufarm.com — Site Internet : <http://www.indufarm.com>

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

+32 70 245 245

2 SECTION 2 : Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification de la substance ou du mélange selon CLP, Règlement (CE) 1272/2008 :

H290 Met. Corr. 1

H314 Corr. 1A

2.2 Éléments d'étiquetage :

Icônes:



Mot d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H290 Met. Corr. 1: Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Corr. 1A : Provoque de graves brûlures et des lésions oculaires.

Recommandations de sécurité :

P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 : Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un masque de protection des yeux, protection.
P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant une journée. nombre de minutes ; retirer les lentilles de contact, si possible ; continuez à rincer.

Contient:

Hydroxyde de sodium

2.3 Autres dangers :

Non

3 SECTION 3 : Composition/informations sur les composants :

Hydroxyde de sodium	≤ 20% N°	CAS : 1310-73-2 EINECS : 215-185-5 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27 Classement CLP : H290 Met. Corr. 1 H314 Corr. 1A
C8-10 D-glucoside	≤ 2% N°	CAS : 68515-73-1 EINECS : 500-220-1 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488530-36 Classement CLP : H318 Barrage oculaire. 1

Pour le texte complet des mentions H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

4 SECTION 4 : Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours :

Demandez toujours un avis médical au plus vite en cas de troubles graves ou persistants.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés, rincer la peau abondamment à l'eau et immédiatement transports hospitaliers.
Lentilles de contact: Rincez d'abord longuement à l'eau (enlevez les lentilles de contact si cela est facile possible), puis emmenez-le chez un médecin.
Ingestion: Rincer la bouche, NE PAS faire vomir et se rendre immédiatement à l'hôpital. transporter.
Inhalation: Asseyez-vous droit, prenez l'air, reposez-vous et transportez-vous à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Contact avec la peau:	caustique, rougeur, douleur, brûlures graves
Lentilles de contact:	caustique, rougeur, mauvaise vision, douleur
Ingestion:	morsures, essoufflement, vomissements, cloques sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et gorge, œsophage et estomac
Inhalation:	maux de tête, étourdissements, nausées, somnolence, perte de conscience

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Non

5 SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Non

5.3 Conseils aux pompiers :

Moyens d'extinction à éviter : Non

6 SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Ne marchez pas et ne touchez pas les substances déversées. Évitez l'exposition aux fumées, à la poussière et aux vapeurs respirer en restant face au vent. Tout vêtement et équipement de protection souillés après utilisation retirez-le et jetez-le en toute sécurité.

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir soigneusement le produit déversé et le conserver dans des conteneurs appropriés. Si nécessaire, laissez-le absorber par un matériau absorbant matériel.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

7 SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité :

Manipuler avec précaution pour éviter les fuites.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Conserver dans un emballage bien fermé dans un endroit fermé, à l'abri du gel et aéré.

7.3 Utilisation finale spécifique :

/

8 SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle :

Vous trouverez ci-dessous une liste des composants dangereux répertoriés dans la section 3 pour lesquels les valeurs TLV sont connues

Hydroxyde de sodium 2 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection contre l'inhalation :	Utiliser avec une ventilation par aspiration adéquate. En cas de risques respiratoires, utilisez un masque facial purificateur d'air si nécessaire. Comme protection contre ces niveaux de stress, utilisez le type ABEK.	
Protection de la peau :	Manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Temps de passage minimum > 480 minutes, épaisseur 0,35 mm. Vérifiez soigneusement les gants avant utilisation. Retirez soigneusement les gants sans toucher l'extérieur à mains nues. L'adéquation à un lieu de travail spécifique doit être discutée avec le fabricant de gants de protection. Se laver et se sécher les mains.	
Protection des yeux :	Gardez les douches oculaires avec de l'eau propre à portée de main. Ajustement serré lunettes de sécurité. Portez un écran facial et une combinaison de protection en cas de problèmes de traitement exceptionnels.	
Autre protection : la concentration	Vêtements imperméables, Le type d'équipement de protection dépend de et la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.	

9 SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Point de fusion/plage de fusion :	0°C
Point/intervalle d'ébullition :	100°C — 100°C
PH :	13.5
pH 1% dilué dans l'eau :	/
Pression de vapeur à 20°C :	2 332 Pa
Densité de vapeur:	Techniquement impossible
Densité relative à 20°C :	1,200kg/litre
Aspect à 20°C :	liquide
Point d'éclair:	/
Inflammabilité (solide, gaz) :	Techniquement impossible
La température d'auto-inflammation:	/
Inflammabilité supérieure ou limite d'explosion (Vol %) :	/
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité (Vol %) :	/
Propriétés explosives :	Techniquement impossible
Propriétés oxydantes :	Techniquement impossible
Température de décomposition:	/
Solubilité dans l'eau :	complètement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Techniquement impossible

Odeur:	caractéristique
Seuil d'odeur :	Techniquement impossible
Viscosité dynamique à 20°C :	1 mPa.s
Viscosité cinématique à 40°C :	1 mm ² /s
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1) :	0,300

9.2 Autres informations :

Composés organiques volatils (COV) :	/
Composés organiques volatils (COV) :	0,000 g/l
Test d'inflammabilité :	/

10 SECTION 10 : Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique :

Évitez les températures extrêmement élevées ou basses.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Non

10.4 Conditions à éviter :

Protéger du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

10.5 Matériaux incompatibles :

Non

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Ne se décompose pas dans des conditions normales d'utilisation

11 SECTION 11 : Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

H314 Corr. 1A : Provoque de graves brûlures et des lésions oculaires.

Toxicité aiguë calculée, ATE par voie orale :

/

Toxicité aiguë calculée, ATE dermique:

/

Hydroxyde de sodium	DL50, orale, rat :	≥ 5 000 mg/kg
	DL50, cutanée, lapin :	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, 4h :	≥ 50mg/l
C8-10 D-glucoside	DL50, orale, rat :	≥ 5 000 mg/kg
	DL50, cutanée, lapin :	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, 4h :	≥ 50mg/l

12 SECTION 12 : Informations écologiques :

12.1 Toxicité :

Hydroxyde de sodium	CL50 (Poissons) :	35 - 189 mg/L (96h)
	EC50 (Daphnie) :	33 - 450 mg/L (48h)
C8-10 D-glucoside	CL50 (Poissons) :	190 mg/l (96h) (Danio rerio)
	EC50 (Daphnie) :	>100 mg/l (48h)
	CSEO (Daphnie) :	>100 mg/l (72h)
	EC50 (Algues) :	37 mg/l (72 h) (Scenedesmus subspicatus)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Les tensioactifs contenus dans cette préparation répondent aux critères de biodégradabilité définis dans Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

aucune donnée supplémentaire disponible

12.4 Mobilité dans le sol :

Classe WGK (AwSV) : 1
Solubilité dans l'eau : complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

aucune donnée supplémentaire disponible

12.6 Autres effets nocifs :

aucune donnée supplémentaire disponible

13 SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Le produit peut être rejeté aux concentrations d'utilisation indiquées, si nécessaire, après neutralisation à pH 7. Tout Les mesures restrictives prises par le gouvernement local doivent toujours être respectées.

14 SECTION 14 : Informations relatives au transport :

14.1 Numéro ONU :

1719

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU :

UN 1719 Liquide alcalin corrosif, nsa (mélange avec de l'hydroxyde de sodium), 8, II, (E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Des classes): 8

Numéro d'identification du 80

danger:

14.4 Groupe d'emballage :

II

14.5 Risques environnementaux :

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Propriétés dangereuses : Risque de brûlures. Risque pour le milieu aquatique et les systèmes d'évacuation des eaux usées.

Instructions additionnelles: Empêcher les fuites de substances dans le milieu aquatique ou dans le système d'égouts finir.



15 ARTICLE 15 : Règlements :

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange :

Classe WGK (AwSV) : 1
Composés organiques volatils (COV) : /
Composés organiques volatils (COV) : 0,000 g/l
Composition selon Règlement (CE) 648/2004 : Tensioactifs non ioniques < 5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles

16 SECTION 16 : Autres informations :

Glossaire des abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

A MANGÉ: Estimation de la toxicité aiguë

FBC : Facteur de bioconcentration

CAS : Service des résumés chimiques

CLP : Classification, Étiquetage et Conditionnement des produits chimiques

EINECS : INventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

CL50 : Concentration létale médiane pour 50 % des sujets Dose létale

DL50 : médiane pour 50 % des sujets

Non.: nombre

PTB : persistant, toxique, bioaccumulable

TLV : Valeur limite de seuil

WGK :	Classe de danger pour l'eau
GTK 1 :	peu dangereux pour l'eau
GTK 2 :	dangereux pour l'eau
GTK 3 :	très dangereux pour l'eau
vPvB :	substances très persistantes et hautement bioaccumulables

Liste explicative des phrases H utilisées dans cette fiche de données de sécurité :

H290 Met. Corr. 1 : Peut être corrosif pour les métaux. H314 Corr. 1A : Provoque de graves brûlures et des lésions oculaires. H318 Barrage oculaire. 1 : Provoque de graves lésions oculaires.

Méthode de calcul du CLP :

Basé sur des données de test pour la corrosivité, basé sur une méthode de calcul pour d'autres classes de danger

Raison de la révision, modifications dans les sections suivantes :

Techniquement impossible

Numéro de référence MSDS :

ECM-111239.00

Cette fiche d'informations de sécurité a été établie conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) 2015/830. La classification a été calculée conformément au Règlement Européen 1272/2008 avec leurs modifications respectives. Elle est avec le plus grand possible préparé avec soin. Cependant, nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour les dommages de toute nature causés par l'utilisation de ces données ou du produit en question. Avant d'utiliser cette préparation pendant un expérience ou une nouvelle application, l'utilisateur doit réaliser lui-même une étude d'adéquation et de sécurité des matériaux.